

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réglementation de la circulation à l'occasion de la 6^{ème} étape du Tour Cycliste de Guadeloupe

GOSIER, LE 22 OCTOBRE 2021 — Cédric CORNET, maire du Gosier, président de la CARL informe la population, résidents et visiteurs que la circulation des véhicules sera fortement perturbée le jeudi 28 et le vendredi 29 octobre en raison du Tour Cycliste de Guadeloupe.

L'arrivée au Gosier se fera à partir de l'entrée du bourg, en passant par Montauban, pour terminer devant la Poste.

La circulation est temporairement interdite :

- le jeudi 28 octobre de 7h à 17h, du carrefour Pélican à l'entrée de la rue du lotissement Bédard de Montauban.
- le vendredi 29 octobre de 6h à 12h, de l'avenue de Montauban, entrée route des hôtels, rue du stade municipal à Poucet au niveau de l'école Suzanne Rollon.

Les déviations possibles en dehors des horaires de passage des cyclistes :

Jeudi 28 octobre :

- sortie du bourg par le boulevard Amédée Clara vers le rond point de Périnet ou Belle-Plaine
- Du rond point des victimes de la route vers Poucet
- Sortie Belle-Plaine

Vendredi 29 octobre :

- sortie du bourg par le boulevard Amédée Clara vers rond point de Périnet ou Belle-Plaine
- rue Théodore Gisors vers Belle-Plaine

Le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur le boulevard du Général de Gaulle, à avenue de Montauban, suite à l'arrivée de la 6ème étape et au départ de la 7ème étape, du jeudi 28 octobre à partir de 7h au vendredi 29 octobre à 12h.

Afin de préserver la sécurité des participants et des biens, tout véhicule irrégulièrement stationné dans la zone réglementée ou gênant le déroulement du défilé, ou présentant un risque pour lui-même pourra être mis en fourrière.

Les contrevenants seront poursuivis conformément à la réglementation en vigueur.